

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

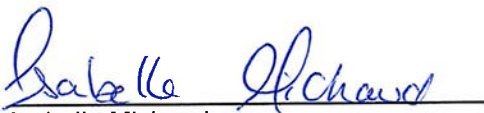
**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

**Q**U'à la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **règlement n° 393 intitulé :**

**RÈGLEMENT N° 393 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX GESTES POSÉS POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ AU QUÉBEC ET DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN D'AJOUTER UNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE MAIRE SUPPLÉANT.**

**Q**UE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

**D**ONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2023.



Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.**



Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---